

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le troisième jour de décembre deux-mille-dix-huit, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, André Drouin, Patrick St-Pierre, Martin Boulanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

1.0- OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum, la séance est ouverte.

2.0-ORDRE DU JOUR

Rés. 18-221

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : André Drouin

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 séance ordinaire du 15 octobre 2018

4.0 ADOPTION DES COMPTES

4.1 dépenses de novembre 2018

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LECTURE DU COURRIER

7.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 adoption du règl. no 18-393 CONCERNANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS DANS LES ENDROITS PUBLICS

7.2 remise des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires

7.3 adoption du calendrier des séances 2019

8.0 TRAVAUX PUBLICS

8.1 engagement de crédits

8.2 acquisition de lumières de rue

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 adoption du règl. no 18-394 relatif à la prévention incendie, les feux à ciel ouvert et les coûts pour les alarmes incendie non fondées

9.2 rés. (2) Séc. Civile, aide financière volet 1 & 2

10.0 HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 offre de services sur 2 ans, opérateur eaux usées

10.2 collecte de plastiques à balles rondes

11.0 VARIA

. révision du règlement de tarification des services municipaux (ajout)

. montage de glace aréna (ajout)

. porte de garage au bâtiment 210 rue du Moulin (ajout)

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

3.0- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 séance ordinaire du 15 octobre 2018

Rés. 18-222

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Gino Giroux

QUE les procès-verbaux des dernières assemblées soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

4.0- ADOPTION DES COMPTES

4.1 dépenses & salaires de novembre 2018

Rés. 18-223

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 144 411,65\$ plus 11 201,95\$ en salaires pour la période 11.

ADOPTÉE

5.0-PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0-LECTURE DU COURRIER

Rés. 18-224

DON CONSTELLATION 0-5 ANS

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : André Drouin

QUE la Municipalité de Courcelles accepte de défrayer le coût des livres pour les 0 À 12 ans à insérer dans les paniers de Noël pour les enfants de Courcelles.

ADOPTÉE

Rés. 18-225

DEMANDE DE CA AU MDDELCC

ATTENDU QUE la firme WSP nous propose des changements à son offre initiale projet #181-03499-00;

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE la Municipalité ne voit pas l'utilité d'ajouter des compléments à l'offre initiale, s'il y a lieu d'en ajouter plus tard, ce sera fait en temps et lieu.

ADOPTÉE

7.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 adoption du règl. no 18-393 CONCERNANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS DANS LES ENDROITS PUBLICS

7.2 remise des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires

7.3 adoption du calendrier des séances 2019

Le maire M. Francis Bélanger fait mention de l'objet du règlement n° 18-393 et du fait qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

Rés. 18-226

ADOPTION DU RÈGL. NO 18-393 CONCERNANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS DANS LES ENDROITS PUBLICS

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé que la légalisation du cannabis prendrait effet le 17 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE l'encadrement du cannabis au Québec est défini dans la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière, sanctionnée le 12 juin 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 5 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE soit adopté le règlement n° 18-393 CONCERNANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS DANS LES ENDROITS PUBLICS.

ADOPTÉE

Remise des formulaires et dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus complétés.

Rés. 18-227

PUBLICATION HORAIRE DES SÉANCES

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : André Drouin

QU'en 2019 les séances ordinaires soient tenues à 20h les dates suivantes :

15 janvier 6 mai 3 septembre

4 février 3 juin 7 octobre

11 mars 2 juillet 4 novembre

1 avril 5 août 2 décembre 16 déc. séance du budget

ADOPTÉE

8.0-TRAVAUX PUBLICS

8.1 engagement de crédits

8.2 acquisition de lumières de rue

rés. 18-228

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : ENL. NEIGE

Proposé par : Martin Boulanger

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE soit autorisée une dépense de 5 000\$ pour carburant et de 1 000\$ pour entretien de véhicules

ADOPTÉE

Rés. 18-229

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : ACHAT DE LUMINAIRES

CONSIDÉRANT l'offre de fourniture de luminaires d'éclairage public reçue de RCM électrique en date du 14 novembre 2018;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Diane Rancourt

QU'une dépense de 2 982\$ plus taxes soit autorisée pour l'achat de 10 luminaires chez RCM électrique qui seront installés sur le territoire en remplacement de défectueux.

ADOPTÉE

9.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 adoption du règl. no 18-394 relatif à la prévention incendie, les feux à ciel ouvert et les coûts pour les alarmes incendie non fondées

9.2 rés. (2) Séc. Civile, aide financière volet 1 & 2

Rés. 18-230

ADOPTION DU RÈGL. NO 18-394 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE, LES FEUX À CIEL OUVERT ET LES COÛTS POUR LES ALARMES INCENDIE NON FONDÉES

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 5 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE soit adopté le règlement n° 18-394 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE, LES FEUX À CIEL OUVERT ET LES COÛTS POUR LES ALARMES INCENDIE NON FONDÉES.

ADOPTÉE

Rés. 18-231

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise Mme Renée Mathieu à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

Rés. 18-232

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales énumérées en annexe pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Mme Renée Mathieu à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

10.0 HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 offre de services sur 2 ans, opérateur eaux usées

10.2 collecte de plastiques à balles rondes

Rés. 18-233

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT : OPÉRATEUR EAUX USÉES

ATTENDU QUE M. Yvan Mathieu nous a déposé une offre de service pour les 2 prochaines années pour le suivi des étangs d'épuration, station de pompage & maintenance;

ATTENDU QUE le contrat prévoit un suivi régulier 2 fois par semaine, les urgences, la rédaction et envoi de rapports aux instances concernées;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : André Drouin

QUE la Municipalité renouvelle l'entente avec M. Yvan Mathieu au cout de 10 163,20\$ plus taxes annuellement, payable en 12 versements à chaque début de mois, le tout selon l'offre de services présentée en date du 6 octobre 2018. Ce contrat est valable pour 2019 et 2020. Le contrat devra spécifier que les remplacements sont à la charge du contractant ainsi que les frais de formations nécessaires qui s'appliquent.

ADOPTÉE

Collecte de plastiques à balles rondes : le point est reporté plus tard

11.0 VARIA

- . révision du règlement de tarification des services municipaux (ajout)
- . montage de glace aréna (ajout)
- . porte de garage au bâtiment 210 rue du Moulin (ajout)

Présentation du projet de règlement no 19-395

PORTANT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT 18-389

AVIS DE MOTION est donnée par la conseillère Diane Rancourt qu'à une prochaine séance le règlement de TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX sera remplacé par le no 19-395.

Rés. 18-234

ENGAGEMENT DE M. SERGE LAPIERRE POUR MONTAGE DE GLACE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la Municipalité engage M. Serge Lapierre au tarif de 16\$ de l'heure pour le montage de la glace à l'aréna.

ADOPTÉE

Rés. 18-235

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : REMPLACEMENT PORTE DE GARAGE AU 210 RUE DU MOULIN

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la Municipalité procède au remplacement de la porte de garage au 210 rue du Moulin, sera refacturé aux occupants des lieux.

ADOPTÉE

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est 22h15

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire

_____, dir.gén.